



COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2022

Présents : BAULIN-LUMINEAU Alexandra, BACHELIER Olivier, BRUNET Jacqueline, DERISSON Françoise, GUITTON Christian, LABBE Mauricette, LE GELDON Alain, LUCAS Valérie, MOREAU Christian, RENEAUME Isabelle, SOULARD Jean, THOMAS Alain, VAN LEEUWEN Claire, ZEMAN Jean-François

Procurateur : M LANDRY Jérémie donne pouvoir à M MOREAU Christian

Absent excusé : LANDRY Jérémie:

Secrétaire de séance : Mme BAULIN-LUMINEAU Alexandra

Lors de la séance du 9 mars 2022, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- Vote du compte de gestion 2021 (13 pour, 2 contre)
- Vote du compte administratif 2021 (11 pour, 2 contre) avec un excédent de fonctionnement de 1 217 124,06 € et déficit d'investissement de 314 899,68 €
- Accord sur l'affectation des résultats 2021 (13 pour, 2 contre)
- Accord (14 pour, 1 abstention) sur le maintien des taux d'imposition soit 32,16 % pour le foncier bâti et 41,74 % pour le foncier non bâti
- Accord (14 pour, 1 contre) sur la fongibilité des crédits en fonctionnement et investissement
- Vote du budget 2022 (13 pour, 2 contre) avec en section de fonctionnement 2 149 504,06 € de crédits en section d'investissement 1 144 659,68 € de crédits
- Vote des subventions aux associations : ADMR MONCONTOUR : 1 200 € à l'unanimité, AGAVV : 500 € à l'unanimité, AMICALE DE FRONTENAY : 1 700 € (12 pour, 2 contre, Mr ZEMAN Jean-François n'a pas pris part au vote), ASSOCIATION FOOTBALL CLUB ASM : 2 500 € (14 pour, 1 abstention), COLLECTIF LOUDUNAIS POUR LE LOG. : 200 € à l'unanimité, COMITE DES FETES DE FRONTENAY : 200 € (14 pour, Mme DERISSON Françoise n'a pas pris part au vote), DYNAMOB : 200 € à l'unanimité, DONNEURS DE SANG : 200 € à l'unanimité, COLLEGE SUBVENTION VOYAGES : 750 € (13 pour, Mmes BAULIN-LUMINEAU Alexandra et VAN LEEUWEN Claire n'ont pas prit part au vote), LA TRUITE MONCONTOUROISE : 500 € à l'unanimité, LOISIRS PECHE ETANG : 400 € à l'unanimité, SPORT COLLEGE ASSOCIATION : 400 € (14 pour, Mme VAN LEEUWEN Claire n'a pas prit part au vote), F.S.L : 300 € à l'unanimité, F.S.E collège : 200 € à l'unanimité, BANQUE ALIMENTAIRE: 200 € (14 pour, 1 contre), RESTO DU COEUR : 200 € (14 pour, 1 contre), CMA POITIERS : 200 € à l'unanimité, ASSO CANINE : 200 € (14 pour, 1 abstention), SECOURS POPULAIRE : 200 € (14 pour, 1 contre), AFN : 200 € à l'unanimité, LIGUE CONTRE LE CANCER : 100 € (14 pour, 1 contre), TELETHON : 100 € (14 pour, 1 contre)
- Accord à l'unanimité sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de voirie

Fait à St Jean de Sauves le 17/03/2022

Le Maire

